

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création du poste 400 000/225 000 volts de Foulventour et de ses raccordements aériens 400 000 volts par le Réseau public de transport d'électricité (RTE) et du poste 225 000/20 000 volts de Saint-Hilaire-la-Treille par Enedis

Les sociétés RTE et Enedis ont déposé respectivement les 12 et 10 juillet 2024 des dossiers en vue d'obtenir :

- **une autorisation environnementale** pour le poste électrique 400 000/225 000 volts de RTE. Cette demande concerne les rubriques 2.1.5.0 (Déclaration), 3.3.1.0 (Autorisation), 1.1.1.0 (Déclaration) de la nomenclature Loi sur l'eau (IOTA) incluant une demande de dérogation au titre de la réglementation des espèces et habitats protégés (code de l'environnement) ;
- **une déclaration d'utilité publique** pour le raccordement du poste électrique 400 000/225 000 volts de Foulventour à la ligne à 400 kV Eguzon-Plaud (code de l'énergie) ;
- **deux déclarations d'utilité publique** pour la construction des deux postes électriques (400/225 kV de Foulventour et 225/20 kV de Saint-Hilaire-la-Treille) emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Brame-Benaize de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche (code de l'expropriation) ;

sur les communes de Saint-Hilaire-la-Treille, Dompierre-les-Églises et Arnac-la-Poste

Le projet consiste à construire un poste de transformation 400/225/20 kV à Saint-Hilaire-la-Treille et son raccordement à la ligne aérienne 400 kV existante. Il permettra de connecter au réseau les projets de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien) actuellement en développement dans le nord-est du département. Le projet est porté par RTE pour le poste 400/225 kV et son raccordement et par Enedis pour le poste 225/20 kV.

Conformément à l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°96-2024 du 16 décembre 2024, il sera procédé à **une enquête publique unique** d'une durée de trente trois (33) jours consécutifs du :

Mardi 7 janvier 2025 à 14h00 au samedi 8 février 2025 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, sera mis à la disposition du public :

- **sous format papier :**

dans les mairies de Saint-Hilaire-la-Treille (siège de l'enquête), d'Arnac-la-Poste et de Dompierre-les-Églises aux jours et heures habituels d'ouverture au public suivants :

- **à Saint-Hilaire-la Treille - 1, rue des rochers 87190 Saint-Hilaire-la-Treille**

Mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Mercredi et samedi de 8h00 à 12h00

- **à Arnac-la-Poste - 2, place du champ de foire 87160 Arnac-la-Poste**

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

et les 2ème et 4ème samedi du mois de 9h00 à 12h00

- **à Dompierre-les-Eglises - Le Bourg 87190 Dompierre-les-Églises**

Mardi au samedi de 8h00 à 12h00

- **et à la préfecture de la Haute-Vienne**, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite par l'intermédiaire du standard au 05.55.44.18.00).

- **en version numérique :**

- sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-d-utilite-publique>

- sur le site internet : www.projets-environnement.gouv.fr

- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5888>

- sur un poste informatique à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête comprend notamment les dossiers des différentes autorisations, l'étude d'impact, son résumé non technique, ses annexes, l'avis de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable et les réponses des maîtres d'ouvrage à cet avis. Les avis des différents services consultés sont également joints au dossier.

Toute personne pourra dès la parution de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions à la commission d'enquête :

- par voie postale à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille – 1, rue des rochers 87190 Saint Hilaire-la-Treille, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
- par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5888> ou en envoyant un mail à l'adresse enquete-publique-5888@registre-dematerialise.fr
Les observations seront consultables sur ce site internet de registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête en mairies de Saint-Hilaire-la-Treille, Arnac-la-Poste et Dompierre-les-Églises aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations du public reçues le premier jour de l'enquête à 14h et après le dernier jour de l'enquête à 12h ne seront pas pris en compte.

Par décision en date du 5 décembre 2024, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné une commission d'enquête. Elle est composée de M. Claude Gombaud, en qualité de président, de M. Michel Buffier, de Mme Michèle PetitJean-Delmon et de M. Hervé Coulaud, suppléant.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations et propositions écrites ou orales du public à l'occasion de permanences aux lieux, jours et heures fixées ci-après :

Mairie de Saint-Hilaire-la-Treille - 1, rue des rochers 87190 Saint-Hilaire-la-Treille

- mardi 7 janvier 2025 de 14h à 17h
- vendredi 17 janvier 2025 de 14h à 17h
- mercredi 22 janvier 2025 de 8h à 12h
- samedi 8 février 2025 de 8h à 12h

Mairie d'Arnac-la-Poste - 2, place du champ de foire 87160 Arnac-la-Poste

- lundi 3 février 2025 de 9h à 12h

Mairie de Dompierre-les-Eglises - Le Bourg 87190 Dompierre-les-Églises

- samedi 25 janvier 2025 de 8h à 12h

Tout renseignement sur le projet peut être obtenu par courrier auprès de ;

- RTE – Centre développement & ingénierie de Toulouse, représenté par M. Olivier PAUZET, 82 chemin des courses, 31100 Toulouse, 05 62 14 93 74, RTE-CDI-TOU-SCET@RTE-FRANCE.COM
- Enedis – Direction Technique Nationale / Maîtrise d'Ouvrage Postes Sources Grand Ouest représentée par M. Mathias SEUGET, 4 rue Isaac Newton, BP39, 33 705 Mérignac, 05 57 92 73 25

Le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, émis par la commission d'enquête, seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de Saint-Hilaire-la-Treille, Dompierre-les-Églises, Arnac-la-Poste ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être prises sont :

- un arrêté préfectoral délivré par le préfet de la Haute-Vienne portant autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement tenant lieu d'autorisation loi sur l'eau et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées ;
- un arrêté préfectoral délivré par le préfet de la Haute-Vienne portant déclaration d'utilité publique la création de chaque poste électrique au titre du code de l'expropriation et emportant mise en compatibilité du PLUi Brame-Benaize de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche ;
- un arrêté ministériel délivré par le ministre de l'énergie portant déclaration d'utilité publique à la création des lignes électriques permettant le raccordement au réseau existant au titre du code de l'énergie.